

Projet d'Appui à la Force conjointe du G5 Sahel dans la mise en œuvre du



QG de la Force conjointe du G5 Sahel
Poste de Commandement Interarmées de
Théâtre à Bamako



Cadre de conformité aux droits de l'homme
et au droit international humanitaire



Norwegian Ministry
of Foreign Affairs



Le Projet d'Appui à la Force Conjointe du G5 Sahel dans la mise en œuvre du Cadre de conformité aux droits de l'homme et au droit international humanitaire est soutenu financièrement par l'Union européenne et le Royaume de Norvège

Éditorial :

Le projet d'Appui à la Force conjointe du G5 Sahel face à la pandémie COVID-19

L'année 2020 a démarré avec de nouvelles perspectives découlant des acquis de la dernière réunion du Comité de Coordination du Projet (CCP) organisée en décembre 2019. Cependant, les progrès réalisés au cours des deux premiers mois de l'année, ont été freinés par l'expansion de la COVID 19 début mars, notamment en raison des restrictions que cette pandémie a imposées sur les voyages et l'organisation des réunions et autres formes de rassemblements. Cela s'est traduit, pour le Projet du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH), par l'impossibilité de conduire certaines activités essentielles telles que les formations (formations des formateurs pour le Burkina Faso et le Chad, formations pré-déploiement etc.). L'équipe a dû s'adapter au nouveau contexte et identifier des moyens et méthodes pour assurer la continuité des activités. Aussi, l'accent a-t-il été porté sur les activités susceptibles d'être mises en œuvre en solitaire ou téléconférence, à savoir l'élaboration de documents juridiques relatifs à la doctrine de la Force conjointe (FC-G5S),

en collaboration avec le Commandement de cette Force.

Malgré ce contexte difficile, la FC-G5S a poursuivi ses opérations dont le suivi a aussi fait partie des tâches de l'équipe. Il conviendra cependant de noter que les résultats de ce suivi ou monitoring ne sont pas inclus dans le présent bulletin. Ils feront l'objet de futurs rapports publics, conformes à la méthodologie du HCDH.

Au niveau régional, de nouvelles initiatives sécuritaires visant à appuyer les efforts du G5 Sahel et de la Force conjointe, ont vu le jour au début de l'année 2020, présentant de nouvelles opportunités mais aussi de nouveaux défis pour la mise en œuvre du Cadre de conformité. Il s'agit notamment de la Coalition internationale pour le Sahel qui a été officiellement lancée le 28 avril ; le déploiement de forces spéciales européennes sous la dénomination « Task Force Takuba » ; le « Partenariat pour la sécurité et la stabilité au Sahel » (P3S) ; la décision de l'Union africaine en février 2020 de déployer une force de 3000 soldats dans le Sahel, et la prolongation du mandat de la Mission de formation de l'Union européenne

(EUTM) convenue en mars 2020. Le second trimestre a, quant à lui, été marqué par le le Sommet des chefs d'Etats du G5 Sahel de Nouakchott (Mauritanie), organisé par le Président de la République Islamique de Mauritanie, Président en exercice du G5 Sahel, dans le but de faire le point de la mise en œuvre des décisions du Sommet de Pau (France) tenu en janvier 2020, en présence de ses homologues du G5 Sahel, et de la France.

Il convient aussi de noter le changement à la tête du Projet, avec la prise de fonction le 1^{er} mars 2020 du nouveau Coordonnateur du projet, Julien Attakla-Ayinson.

Le présent bulletin se veut une vitrine des principaux résultats obtenus au cours du premier semestre de l'année 2020.

Matthias Behnke,
Chef Afrique II (Ouest & Centre), HCDH

Renforcement des capacités

Les cadres de la Force conjointe du G5 Sahel formés aux droits de l'homme et au droit international humanitaire

La deuxième édition du cours de formation spécialisée sur le droit international humanitaire et les droits de l'homme à l'intention de membres du personnel de la FC-G5S s'est tenue à Nice, France du 25 au 28 février 2020. Initialement prévue pour se dérouler à Sanremo en Italie, la formation a dû être délocalisée et délivrée sur une période plus courte, dans une version condensée, en raison de l'apparition et de la rapide expansion des cas de COVID-19 dans cette région de l'Italie dès mi-février. Ce cours, organisé conjointement avec l'Institut international de droit humanitaire (IIDH) de Sanremo et la Force conjointe du G5 Sahel avait pour objectif de fournir aux cadres supérieurs de la FC-G5S une connaissance approfondie et opérationnelle des principes et des règles du droit international humanitaire, des droits de l'homme et des autres cadres juridiques relatifs aux aspects spécifiques des activités que mène la FC-G5S lors de ses opérations militaires. Comme participants, on pouvait noter la présence des conseillers juridique et de Police, des chefs du corps prévôtal et officiers supérieurs issus des branches juridiques et opérationnelles de la FC-G5S.

DES SESSIONS INTERACTIVES

La formation a réuni 23 participants (dont trois femmes), composés de 16 officiers de la FC-G5S et sept officiers relevant des États-majors des armées des pays du G5 Sahel. Le faible taux de femmes au sein des participants est un corollaire du nombre réduit de l'effectif militaire féminin au sein de la FC-G5S, et au sein des armées nationales du G5 Sahel d'une façon générale. Les participants ont bénéficié de diverses sessions interactives, entre autres, sur le Cadre de conformité, les règles d'engagement, le rôle de la Composante Police de la FC-G5S, le rôle du conseiller juridique dans les opérations conduites par la FC-G5S, l'intégration de la protection des civils dans la planification et la conduite des opérations et sur l'assistance humanitaire et la coordination civilo-militaire.

Cette formation a été réalisée et coordonnée par le HCDH et l'IIDH dans un cadre de coopération bilatérale que les deux partenaires entendent perpétuer. Il est prévu, à cet effet, la poursuite des consultations sur la voie à suivre avec la Force conjointe du G5 Sahel, l'IIDH de Sanremo et le Collège de Défense du G5 Sahel dans le cadre de l'organisation du 3ème cours. La présente édition a bénéficié du soutien technique du HCDH grâce au financement de l'Union européenne, avec la participation de l'Etat-major de l'Armée française (à travers JUROPS) et du Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

Dans ce numéro :

Editorial	1
Renforcement des capacités	2 - 3
Activités conjointes SE-G5S/HCDH	3 - 4
Appui à l'élaboration de documents de la Force Conjointe	4 - 5
Visite de la Directrice du FOTCD	5
Partenariat	6
Calendrier des activités à venir	7
Liste des sigles et abréviations	7



La formation a été interactive, favorisant les discussions autour de cas pratiques.

COVID 19 et télétravail



M. Ange Atta, Chef de l'Unité Renforcement de capacités s'est créé un espace bureau à la maison



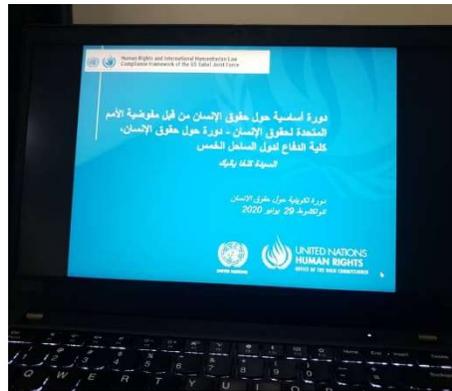
M. Sebastien Hounhouedo, Expert Police du Projet travaillant de la maison sur la Directive de la Composante Police.

Renforcement des capacités

Le HCDH contribue à la formation des stagiaires de la deuxième promotion du Collège de Défense du G5 Sahel

Du 29 juin au 8 juillet 2020, le HCDH a organisé la formation de 26 stagiaires, membres des Forces armées de quatre des cinq pays du G5 Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie et Niger) sur les droits de l'homme et le droit international humanitaire avec le concours du Collège de défense du G5 Sahel en Mauritanie. Ce cours a été dispensé à distance afin de permettre au HCDH de remplir son mandat en tenant compte des restrictions de voyage dues à la COVID 19. La promotion 2019-2020 bénéficiaire de la formation, la deuxième du Collège de défense, est composée de 26 officiers brevetés provenant des pays du G5 Sahel et sont issus des corps de l'armée, de la gendarmerie et de la garde nationale. Conformément au programme établi, les stagiaires ont commencé les cours en septembre 2019 et leur année académique devrait normalement arriver à son terme en juillet 2020, après dix mois d'enseignement au Collège de défense. Toutefois, la pandémie du COVID 19 a interrompu l'organisation des cours en présentiel.

L'administration du Collège de défense a alors opté pour poursuivre à distance, la formation de ses stagiaires. Ainsi, dès janvier 2020, le HCDH a entamé des discussions avec l'administration du Collège de défense pour offrir une formation de base sur les droits humains et principes du droit international humanitaire au profit des stagiaires du Collège, contribuant ainsi à la continuité des activités de formation du Collège de défense, tout en respectant les mesures de santé imposées par les autorités nationales.



La promotion comptant 11 arabophones (stagiaires mauritaniens) et 15 francophones, deux groupes ont été formés afin de pouvoir dispenser les enseignements dans ces deux langues, sur la base de contenus dont la pertinence a préalablement été discutée avec le Collège de défense. Enfin, il convient de noter l'absence de femmes au sein des bénéficiaires du cours, s'expliquant selon le Collège de défense, par le fait qu'il existe peu de femmes qui sont officiers brevetés avec une expérience de commandement sur le terrain.

Malgré les défis technologiques, le cours a pu être dispensé aux deux groupes d'apprenants, y compris avec la traduction du cours en arabe.

Le renforcement de la confiance entre les Forces de défense et de sécurité et les populations, une priorité pour le G5 Sahel

Les 20 et 21 janvier 2020, le Burkina Faso, assurant la présidence du G5 Sahel, a organisé, en partenariat avec l'Union européenne, le Danemark, les Pays-Bas, la Suède et le HCDH, avec l'appui technique de l'Institut d'études de sécurité, la troisième conférence sur le renforcement de la confiance entre les forces de défense et de sécurité (FDS) et les populations au Sahel. L'objectif de cette conférence était de contribuer à maintenir et à approfondir le dialogue entre toutes les parties prenantes, à la suite des conférences similaires tenues à Bruxelles, le 22 février 2018 et à Niamey le 21 janvier 2019. L'événement a rassemblé plus de 150 participants des pays du G5 Sahel, dont des représentants des gouvernements, du Secrétariat exécutif et de la Force conjointe

du G5 Sahel, des forces de défense et de sécurité, du système de justice pénale, des réseaux des commissions des droits de l'homme du G5 Sahel et de la plateforme des femmes, des organisations régionales et internationales, des institutions impliquées dans la cohésion sociale et l'action humanitaire, des ONG nationales et internationales, des médias, des chefs traditionnels, religieux et communautaires.

APPROFONDIR LE DIALOGUE

Au cours de la conférence, les deux sessions organisées sur les thèmes "Renforcer la cohésion entre les Forces de défense et de sécurité (FDS) et les populations" et

"Les défis du rapprochement entre sécurité, développement et action humanitaire" ont permis aux participants de réfléchir et de faire des recommandations pertinentes sur le renforcement des relations entre les populations, les autorités locales et les FDS pour atteindre la cohésion sociale. Par ailleurs, cette troisième conférence a servi d'opportunité au Secrétaire exécutif du G5 Sahel pour initier le processus développement d'une stratégie régionale de protection des civils dans l'espace du G5 Sahel. Le suivi ultérieur du développement de cette initiative a été temporairement reporté en raison de l'avènement de la pandémie de la COVID 19.

Le HCDH apporte sa contribution à la réunion du Comité Défense et Sécurité du G5 Sahel (CDS)

Du 22 au 25 janvier, la session extraordinaire du Comité Défense et Sécurité (CDS) a eu lieu à Ouagadougou, au Burkina Faso. Le Coordonnateur et le Conseiller militaire du Projet qui ont fait le déplacement, ont participé à la réunion des experts de la défense et contribué, entre autres, à l'examen du Mémoire relatif aux questions d'extraterritorialité et de la SOFA, qui ont été signés par les États du G5 Sahel le 25 janvier 2020.

Parmi les autres documents révisés et approuvés pendant cette réunion du CDS, figurent le CONOPS qui met l'accent sur la protection des civils et des biens civils, la protection des groupes vulnérables, y compris les femmes et les enfants, le respect des coutumes locales, ainsi que les considérations de genre. Le Protocole de génération de forces fut modifié pour inclure des critères encourageant les armées nationales des États du G5 Sahel à augmenter le nombre de femmes dans les

rotations futures, et établissant des normes pour la sélection du personnel, y compris l'absence d'antécédents judiciaires ou d'enquêtes en cours, ainsi qu'un bilan satisfaisant en matière de conduite et de discipline. A ces documents, s'ajoute celui portant sur les règles d'engagement de la Force conjointe. Le plan de campagne 2020 de la FC-G5S a aussi été actualisé par les experts militaires, sous le contrôle des hauts responsables de la FC-G5S.

Présidence du G5 Sahel : La Mauritanie reprend le flambeau

Le 6^{ème} sommet des Chefs d'État du G5 Sahel, qui s'est tenu à Nouakchott, en Mauritanie, le 25 février, a été marqué par la passation de la présidence du G5 Sahel du Burkina Faso à la Mauritanie, en présence de représentants de divers partenaires internationaux du G5 Sahel. Le HCDH a contribué à la préparation de cette conférence, en participant à deux de ses principales réunions préparatoires : la réunion des experts chargés de préparer l'ordre du jour du Conseil des ministres les 20 et 21 février et le Conseil des ministres du G5 Sahel, le 23 février. Des contributions substantielles ont aussi été apportées aux documents de travail soumis à l'examen et à l'adoption du Conseil des ministres et des Chefs d'États. Elles visaient

notamment la prise en compte de la protection des civils dans la feuille de route de la présidence mauritanienne du G5 Sahel, et l'opérationnalisation de la Composante Police. En outre, le HCDH a participé à l'examen analytique et à la validation par les représentants des États, du nouveau Cadre intégré d'actions prioritaires du G5 Sahel (CAPI), précédemment connu sous le nom de « Cadre stratégique intégré ») et de son adoption, avec les partenaires de l'Union européenne. Cette contribution a permis d'intégrer une approche basée sur les droits de l'homme et la protection des civils dans ce nouveau cadre. Au terme de ce sommet, les Chefs d'État ont signé l'Arrangement technique modifié entre les États

du G5 Sahel, les Nations unies et l'Union européenne, visant à étendre le soutien de la MINUSMA aux troupes du G5 Sahel en dehors du Mali. Le rapport annuel 2019 du SE-G5S soulignant, le rôle du HCDH dans l'avancement du Cadre de conformité, y compris l'élaboration des documents clés du FC-G5S (tels que les procédures opérationnelles permanentes, la SOFA), la formation des officiers du FC-G5S, et le plaidoyer commun pour le renforcement de la confiance entre les populations et les forces de défense et de sécurité a aussi été adopté. Les Chefs d'États ont également validé la réforme du Secrétariat permanent du G5S, rebaptisé Secrétariat exécutif du G5 Sahel.

Élaboration de procédures opérationnelles permanentes (POP) et autres documents internes à la FC-G5S :

Adoption de la POP sur les Enquêtes Internes à la FC-G5S

Le HCDH a appuyé la FC-G5S dans la rédaction de la Procédure opérationnelle permanente (POP) relative aux enquêtes internes.

Cette POP est censée régir la procédure à suivre chaque fois qu'une enquête interne de la FC-G5S est déclenchée à la suite de toute allégation de violation grave du droit international humanitaire, du droit international des droits de l'homme ou du droit international des réfugiés impliquant les membres du personnel de la FC-G5S ou pour tout incident ou accident impliquant le personnel et ou le matériel de la FC-G5S. Signée par le COMANFOR le 26 juin 2020,

cette POP décrit les procédures de mise en place d'une commission d'enquête interne, mais aussi la conduite de l'enquête conduite par cette commission, les procédures de rapport sur les résultats des enquêtes et la manière dont elle informe la prise de décision du COMANFOR, y compris l'indemnisation des victimes.

Mise en place du MISAD :

Le projet de Cadre de conformité, en collaboration avec son partenaire CIVIC a, depuis 2018, donné un appui technique à la Force conjointe, en en vue de mettre en place le Mécanisme d'Identification de Suivi et d'Analyse des Dommages aux Civils (MISAD). Le MISAD est un mécanisme interne à la FC-G5S, placé sous l'autorité du Commandant de la Force, dont l'objectif est

de contribuer à la mise en œuvre du pilier 6 du Cadre de conformité de la FC-G5S, dans le but de protéger les civils contre les dommages causés par la FC-G5S au cours de ses opérations militaires. En date du 26 juin 2020, le COMANFOR a ainsi signé sa directive relative à la mise en place de ce mécanisme. Par la même occasion, il a également signé la Décision portant désignation des membres du MISAD.

La Directive pour la Composante Police de la FC-G5S

Conformément aux recommandations de l'Atelier régional sur la judiciarisation du champ des opérations de la FC-G5S, tenu à Niamey (Niger) en décembre 2019, le Projet a apporté un appui technique à la Force conjointe dans l'élaboration d'une Directive spécifique relative à la Composante Police. En effet, depuis la validation du cadre conceptuel de la Composante Police par le Comité Défense et Sécurité en sa session extraordinaire du 8 décembre 2017 à Bamako, aucun autre dispositif n'avait été mis en place sur le fonctionnement et l'organisation de la Composante Police. Dans cette veine, à la suite de Niamey, des discussions se sont poursuivies sur la

création d'un cadre normatif précis pour la Composante Police, et qui ont porté sur la clarification et le renforcement du rôle du Conseiller Police du Commandant de la FC-G5S. A l'issue des discussions / groupes de travail, liaison entre l'Expert Police du HCDH et différents partenaires techniques réunis au sein d'un groupe de travail, une première mouture solide d'une Directive Composante Police a été développée, qui vient donc combler ce vide et définit les attributions, l'organisation et le fonctionnement de la Composante Police de la Force Conjointe du G5 Sahel (FC-G5S). Elle clarifie les relations de la Composante Police avec les autres composantes de la FC-G5S y compris la

composante militaire et les acteurs de la sécurité et de la justice opérant dans la zone de déploiement de la FC-G5S, notamment les unités territoriales de gendarmerie et de police. Elle précise en outre les critères de sélection, de formation et de déploiement des membres de la Composante Police de la FC-G5S. La Directive a été présentée au Commandant de la Force pour son aval. Approuvé par le Commandant de la Force, le document sera soumis à la validation du Comité Défense et Sécurité lors de sa prochaine session.

Procédure opérationnelle permanente relative à l'organisation, structure et fonctionnement de la branche juridique de la FC-G5S

Cette POP définit et décrit l'organisation, la composition et le fonctionnement de la branche juridique de la FC-G5S. La Force conjointe dispose d'un Conseiller juridique au quartier-général de la FC-G5S et un conseiller juridique à chaque Poste de commandement de fuseau (secteur). Cette procédure vise donc à mettre en place un mécanisme efficace de demande et d'émission des avis juridiques au sein de la FC-G5S. De plus, cette POP prévoit que les juristes de la Force sont chargés de veiller à ce que le droit international humanitaire et les droits de l'homme soient appliqués pendant la conduite des opérations militaires. Cette POP a déjà été soumise au Commandant de la Force pour signature.

Visites de la directrice de la Division des opérations de terrain et de la coopération technique du HCDH et du Chef de la Section Afrique 2 :

Du 9 au 13 mars 2020, la Directrice de la Division des opérations de terrain et de la coopération technique du HCDH, Mme Georgette Gagnon, et M. Matthias Behnke, Chef de la section Afrique 2, ont conduit une visite de terrain au Mali. L'objectif de la visite était de s'imprégner des conditions de mise en œuvre des activités du projet sur le terrain et d'améliorer le niveau de collaboration avec tous les partenaires stratégiques à la mise en œuvre du Cadre de conformité. Plusieurs rencontres ont été tenues qui ont permis une évaluation des réalisations, mais aussi des défis politiques, financiers, de coordination et de rapport dans l'espace du G5 Sahel ainsi que le renforcement de la coopération technique et du partage d'informations entre le projet G5 Sahel et la Division des droits de l'homme et de la protection de la MINUSMA. Mme Gagnon et M. Behnke ont également visité les bases de la MINUSMA à Tombouctou et à Mopti.



Mme Gagnon lors de sa visite à Bamako, en compagnie du Coordonnateur du Projet et de la responsable HRDDP de la MINUSMA

Collaboration civilo-militaire : la Coalition Femmes, Paix et Sécurité (COFEPAX) du Burkina Faso tend la main au HCDH et à la Force conjointe du G5 Sahel

Du 19 au 26 octobre 2019, une équipe d'experts du Haut-commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme a séjourné au Burkina Faso dans le but d'apporter une assistance technique à la présidence Burkinabé du G5-Sahel dans l'organisation de la troisième conférence sur le renforcement des relations de confiance entre Forces de défense et de sécurité, d'une part et populations au Sahel, d'autre part.

Conformément à l'esprit de la résolution du Conseil de sécurité des Nations unies 1325 (2000) « Femmes, paix et sécurité », l'équipe a rencontré, à Ouagadougou, plusieurs acteurs de la société civile y compris, une délégation de femmes membres de la Coalition « Femmes Paix et Sécurité » (COFEPAX). La COFEPAX a été créée en 2006, pour contribuer, entre autres, à des actions de plaidoyer visant une prise en compte des femmes et des organisations de la société civile de femmes dans la gestion et le suivi des politiques de paix et de sécurité tant au niveau décentralisé, national qu'international. Les échanges avec l'équipe du HCDH ont porté sur la situation des droits de l'homme en lien avec les opérations de la Force conjointe et des actions envisageables pour renforcer les relations de confiance entre la FC et les populations. « Nous sommes heureuses de cette rencontre avec le HCDH qui nous offre l'opportunité de proposer nos recommandations à la Force conjointe en vue de renforcer ses liens avec les populations. En tant que civiles et femmes en plus, il est primordial que notre voix soit entendue et prise en compte » a confié Mme Da Gonta, Chargée de suivi-évaluation de la coalition.

Poursuivant son propos, elle a expliqué que malgré un effort international important pour la mise en œuvre des recommandations de la résolution 1325, le niveau des violences à l'encontre des femmes, dans l'espace G5 Sahel reste préoccupant. Dans le même temps, la participation des femmes aux processus de négociation et de consolidation de la paix reste paradoxalement trop faible.

Ce constat suggère l'insuffisance et l'inadaptation des mécanismes de protection et de la réponse apportée notamment par la FC en dépit d'une intégration de cet enjeu au cœur même de son mandat.

Les femmes comme moteur de la cohésion sociale

Les femmes regroupées au sein de la COFEPAX ont un solide ancrage au sein de la population et de leurs communautés. Elles sont en collaboration avec des structures sœurs au Mali, et au Niger, ce qui constitue un atout majeur, peu exploité par le G5S en général et la FC en particulier, pour faciliter l'accès aux populations et leur permettre de mieux comprendre l'action de ces deux entités. Cette situation exige une mobilisation accrue et continue.

« La COFEPAX pourrait faciliter la mise en place d'activités génératrices de revenus pour les femmes et les jeunes pour stimuler la cohésion sociale ou encore conduire des actions de sensibilisation à l'intention du public jeune, la principale cible de recrutement des terroristes, pour renforcer la collaboration civilo-militaire », a suggéré Mme Da Gonta.

Il importe de souligner que le renforcement des relations de confiance entre les Forces de défense et de sécurité et les populations au Sahel est un enjeu crucial au cœur de la lutte contre les groupes armés terroristes et les groupes criminels organisés dans laquelle se sont engagés les pays du G5-Sahel depuis sa création. La question a fait l'objet d'une série de rencontres de haut niveau dont la plus récente a eu lieu les 20 et 21 janvier 2020 à Ouagadougou, au Burkina Faso, alors que le pays assurait la présidence tournante du G5-Sahel. La conférence de Ouagadougou intitulée « Comment préserver la cohésion sociale et articuler le lien entre sécurité, développement et action humanitaire dans l'espace du G5 Sahel ? » a permis de formuler des recommandations en faveur du renforcement de la cohésion sociale et d'une meilleure articulation du lien entre sécurité,

développement et action humanitaire dans l'espace du G5-Sahel.



Une Professionnelle et militante engagée pour les droits de l'homme

Madame DA Gonta Alida Henriette est Sociologue de formation, Spécialiste en éducation aux droits humains et du genre, Commissaire à la Commission nationale des droits humains, membres de plusieurs associations et coalition de promotion et protection des droits de la femme (Conseil des femmes du Burkina, Coalition « Femme, Paix et sécurité », Cadre de concertation des organisations intervenant sur le genre et la participation citoyenne des femmes du Burkina Faso). Elle est mariée et mère de deux enfants.

Liste des abréviations

CCP	Comité de coordination du Projet	DIH	Droit international humanitaire
CDS	Comité Défense et Sécurité	EMGA	État-major Général des Armées
CICR	Comité International de la Croix Rouge	FOTCD	Division des opérations de terrain et de la coopération technique du HCDH
CIVIC	Center for Civilians In Conflicts	MINUSMA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali
COMANFOR	Commandant de la Force conjointe	SE-G5S	Secrétariat exécutif du G5 Sahel
CONOPS	Concept des Opérations	SOFA	<i>Status of forces agreement</i> (Accord de statut des forces)
DH	Droits de l'homme	DIH	Droit international humanitaire
DIDH	Droit international des droits de l'homme	EMGA	État-major Général des Armées